

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD164

présenté par

M. Descoeur, M. Nury, M. Sermier, M. Reiss, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Leclerc,  
M. Saddier, M. Cherpion, M. Bony, M. Brun, M. Bazin, M. Emmanuel Maquet, M. Gosselin,  
M. Masson, M. Viala, M. Rolland, Mme Beauvais et M. Abad

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« en nombre égal »,

les mots :

« au plus quarante membres répartis en nombre égal entre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient par cet amendement de limiter le nombre de membres du conseil d'administration de la nouvelle structure.